

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-cinq, le jeudi 13 février, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 07 février 2025

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absente excusée : Mme Françoise DUBOEUF

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M René VALLIER

Délibération N°2025-0213-02

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DU PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS ARRETE PAR LE SYTRAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 21 novembre 2024, le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCMDL et du conseil municipal de Pomeys.

Conformément à l'article R1214-4 du Code des Transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité est de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.

Le Plan de Mobilité est un document de planification et de programmation en matière de mobilité. Il a une vocation prospective et détermine les orientations en matière de mobilité au sein du ressort territorial de SYTRAL Mobilités aux horizons 2030 et 2040. Il comporte également un volet environnemental.

Le conseil municipal,

- **Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire et les échanges qui ont suivi,
- **Vu** le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais arrêté le 21 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Rend un avis favorable au projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais tel qu'il a été présenté, mais fait part de son souhait de voir augmenter le nombre de cadence des trajets du matin et du soir sur la ligne 2EX.

Le territoire de la commune étant situé entre les deux Métropoles (Lyon, St Etienne), le conseil souhaiterait que soit menée une réflexion pour relier ces deux pôles à travers le territoire.

Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



Le Secrétaire de séance,
René VALLIER